

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE

Le 5 mars 2026 à 20 heures ,

les membres de l'ASL "LE BALCON DE LA BURTHE ASL", sise à FLOIRAC, LE BALCON DE LA BURTHE ASLRUE DES VIGNES , se sont réunis en Assemblée Générale salle de réunion (1er étage)

Maison du Sport et de la Culture 4 avenue Camille Pelletan 33270 FLOIRAC, sur convocation régulière adressée à tous les membres, par le Président du Syndicat de l'ASL, conformément aux dispositions des Statuts de l'ASL.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée, par tous les membres présents et par les mandataires de ceux qui se sont fait représenter.

Le Président de séance a constaté, d'après la feuille de présence tenue à l'entrée de la salle de réunion et certifiée exacte par les membres du bureau, que 32 membres sur 59 étaient présents ou représentés, totalisant entre eux 32 voix sur 59.

Les Membres ci-après, absents ou n'ayant pas remis de pouvoir, n'ont pas pris part aux votes : AMIEL - AGUESSY (1) AUBAIN Aurélie Jonathan (1) BAGILET et LAFON (1) BAQUERIN Cécilia CHAKIR Elias (1) BELLUNE Indivision (1) BERBAR Toufik JACQUEME Hannah (1) BOUCHAUD Marie Héléne (1) BROUCAS Nathalie et Philippe (1) CHAPEYROU NADAL Jeanine (1) ETCHEBARNE Florelle LESCURE Flavien (1) EYILI Fatih (1) FARGES Michèle (1) FONDIN Benoît (1) GUERNALEC Sandy (1) JARACH Alicia (1) LABORDE Josiane (1) LAMARQUE Pascale (1) LAURIER Eric (1) LAVOIE Nadine et Philippe' (1) LOY Alain et Christine (1) LUCAS Wilfried CARQUIL (1) MALLET Aymeric (1) MICHAU Bertrand (1) MOLL Adrien (1) PAULO Indivision (1) REGLADE Pascal LEBEGUE Françoise (1) VIALA Alexandre (1) soit un total de 27 voix.

Récapitulatif des présents et représentés :

	Présents	Absents	Total
Membres	32	27	59
Tantièmes	32	27	59

Sont arrivés au cours de l'assemblée : DOSSAR Aabdou et Natachat (à 20:05, résolution 5) ROHART Jean Daniel (à 20:08, résolution 5)

Un exemplaire des Statuts, la feuille de présence de l'Assemblée, les pouvoirs des Membres représentés par mandataires, ont été mis à la disposition de l'Assemblée.

L'Assemblée Générale étant régulièrement constituée et en mesure de prendre des décisions valables il a été procédé au vote des résolutions suivantes :

Résolution N° 1 : Election du Président de Séance (vote à la majorité des voix exprimées des membres présents et représentés)

«L'assemblée générale désigne Mme THIRIET, en qualité de Présidente de séance»

Récapitulatif des votants :

	Présents	Absents	Total
Membres	30	29	59
Tantièmes	30	29	59

Ont voté :

CONTRE : Néant

ABSTENTIONS : Néant

POUR : BARRE Simon NGUYEN Phuong-Tao(1/59) BRETHERS Jean Claude(1/59) BRONDEL ET POUYANNE (1/59) BRUNET François JAUBERT Ingrid(1/59) COULON Nelly(1/59) CREMOIS et CORAZZA(1/59) FAGET Marc DAILLAU Aline Indivision(1/59) FERNANDEZ Corinne(1/59) FORT Clara BORDAS Damien(1/59) GARNIER Christian(1/59) GAULTIER Gabriel ABALAIN Claire(1/59) GOURSOLLE Isabelle(1/59) HORRI Ahmed et Linda(1/59) IPCAR Xavier Claire(1/59) LAGRANGE Murielle et Vincent(1/59) LAVIDALIE Michelle(1/59) MALLET Jean Claude(1/59) MAZOU Michel et Myriam(1/59) MOREAU et VOEGTLIN(1/59) OCANA Frédéric (1/59) PERROT Jean Jacques(1/59) REDON Frédéric/ RAMBERT Cholé(1/59) ROBERT Dominique et Brigitte(1/59) SABATHE Muriel(1/59) SERAIL CORBIERE Karine(1/59) SERRIER Martine(1/59) SOMPROU Maxime OSSELIN Camille(1/59) VEDERE Christine(1/59) VESCHAMBRE SISTERON(1/59) VIVIENT et MIRAILLES(1/59) soit un total de 30 membres présents ou représentés totalisant ensemble 30 voix

CETTE RESOLUTION EST ACCEPTEE A L'UNANIMITE

AK or CG AD

Résolution N° 2 : Election d'un Scrutateur (vote à la majorité des voix exprimées des membres présents et représentés)

«L'assemblée générale désigne Mme DAILLAU, en qualité de Scrutateur»

Récapitulatif des votants :

	Présents	Absents	Total
Membres	30	29	59
Tantièmes	30	29	59

Ont voté :

CONTRE : Néant

ABSTENTIONS : Néant

POUR : BARRE Simon NGUYEN Phuong-Tao(1/59) BRETHERS Jean Claude(1/59) BRONDEL ET POUYANNE (1/59) BRUNET François JAUBERT Ingrid(1/59) COULON Nelly(1/59) CREMOIS et CORAZZA(1/59) FAGET Marc DAILLAU Aline Indivision(1/59) FERNANDEZ Corinne(1/59) FORT Clara BORDAS Damien(1/59) GARNIER Christian(1/59) GAULTIER Gabriel ABALAIN Claire(1/59) GOURSOLLE Isabelle(1/59) HORRI Ahmed et Linda(1/59) IPCAR Xavier Claire(1/59) LAGRANGE Murielle et Vincent(1/59) LAVIDALIE Michelle(1/59) MALLET Jean Claude(1/59) MAZOU Michel et Myriam(1/59) MOREAU et VOGTLIN(1/59) OCANA Frédéric (1/59) PERROT Jean Jacques(1/59) REDON Frédéric/ RAMBERT Cholé(1/59) ROBERT Dominique et Brigitte(1/59) SABATHE Muriel(1/59) SERAIL CORBIERE Karine(1/59) SERRIER Martine(1/59) SOMPROU Maxime OSSELIN Camille(1/59) VEDERE Christine(1/59) VESCHAMBRE SISTERON(1/59) VIVIENT et MIRAILLES(1/59) soit un total de 30 membres présents ou représentés totalisant ensemble 30 voix

CETTE RESOLUTION EST ACCEPTEE A L'UNANIMITE

Résolution N° 3 : Election d'un Scrutateur (vote à la majorité des voix exprimées des membres présents et représentés)

«L'assemblée générale désigne Mme GAULTIER, en qualité de Scrutateur»

Récapitulatif des votants :

	Présents	Absents	Total
Membres	30	29	59
Tantièmes	30	29	59

Ont voté :

CONTRE : Néant

ABSTENTIONS : Néant

POUR : BARRE Simon NGUYEN Phuong-Tao(1/59) BRETHERS Jean Claude(1/59) BRONDEL ET POUYANNE (1/59) BRUNET François JAUBERT Ingrid(1/59) COULON Nelly(1/59) CREMOIS et CORAZZA(1/59) FAGET Marc DAILLAU Aline Indivision(1/59) FERNANDEZ Corinne(1/59) FORT Clara BORDAS Damien(1/59) GARNIER Christian(1/59) GAULTIER Gabriel ABALAIN Claire(1/59) GOURSOLLE Isabelle(1/59) HORRI Ahmed et Linda(1/59) IPCAR Xavier Claire(1/59) LAGRANGE Murielle et Vincent(1/59) LAVIDALIE Michelle(1/59) MALLET Jean Claude(1/59) MAZOU Michel et Myriam(1/59) MOREAU et VOGTLIN(1/59) OCANA Frédéric (1/59) PERROT Jean Jacques(1/59) REDON Frédéric/ RAMBERT Cholé(1/59) ROBERT Dominique et Brigitte(1/59) SABATHE Muriel(1/59) SERAIL CORBIERE Karine(1/59) SERRIER Martine(1/59) SOMPROU Maxime OSSELIN Camille(1/59) VEDERE Christine(1/59) VESCHAMBRE SISTERON(1/59) VIVIENT et MIRAILLES(1/59) soit un total de 30 membres présents ou représentés totalisant ensemble 30 voix

CETTE RESOLUTION EST ACCEPTEE A L'UNANIMITE

Résolution N° 4 : Election d'un Secrétaire de séance (vote à la majorité des voix exprimées des membres présents et représentés)

«L'assemblée générale désigne la Sté AQUIGESTION, en qualité de Secrétaire de séance»

Récapitulatif des votants :

	Présents	Absents	Total
Membres	30	29	59
Tantièmes	30	29	59

Ont voté :

CONTRE : Néant

ABSTENTIONS : Néant

POUR : BARRE Simon NGUYEN Phuong-Tao(1/59) BRETHERS Jean Claude(1/59) BRONDEL ET POUYANNE (1/59) BRUNET François JAUBERT Ingrid(1/59) COULON Nelly(1/59) CREMOIS et



CORAZZA(1/59) FAGET Marc DAILLAU Aline Indivision(1/59) FERNANDEZ Corinne(1/59) FORT Clara BORDAS Damien(1/59) GARNIER Christian(1/59) GAULTIER Gabriel ABALAIN Claire(1/59) GOURSOLLE Isabelle(1/59) HORRI Ahmed et Linda(1/59) IPCAR Xavier Claire(1/59) LAGRANGE Murielle et Vincent(1/59) LAVIDALIE Michelle(1/59) MALLET Jean Claude(1/59) MAZOU Michel et Myriam(1/59) MOREAU et VOGTLIN(1/59) OCANA Frédéric (1/59) PERROT Jean Jacques(1/59) REDON Frédéric/ RAMBERT Cholé(1/59) ROBERT Dominique et Brigitte(1/59) SABATHE Muriel(1/59) SERAIL CORBIERE Karine(1/59) SERRIER Martine(1/59) SOMPROU Maxime OSSELIN Camille(1/59) VEDERE Christine(1/59) VESCHAMBRE SISTERON(1/59) VIVIENT et MIRAILLES(1/59) soit un total de 30 membres présents ou représentés totalisant ensemble 30 voix

CETTE RESOLUTION EST ACCEPTEE A L'UNANIMITE

Résolution N° 5 : Décision de cession d'une parcelle de terrain de l'ASL à Mr REDON Frédéric et Mme RAMBERT Chloé , Membre de l'ASL, sur leur proposition (vote à la majorité des voix exprimées des membres présents et représentés détenant les 3/4 des voix de l'ensemble)

«L'assemblée générale est informée que M. Frédéric Redon et Mme Chloé Rambert, propriétaires du n° 27 rue des Vignes souhaitent acquérir un morceau de la parcelle BI2 appartenant à l'ASL, non constructible et actuellement partiellement en friche et touchant leur propriété. Ils font deux propositions, la 1ère correspondant à une surface de 983, 32m², la 2nde correspondant à une surface de 954,10 m². Ils proposent d'acheter au prix de 12 euros le m²

Ils ont présenté en Assemblée leur projet en détail et ont répondu aux questions des membres présents.

Ce faisant, la Résolution suivante est soumise au vote de l'assemblée comme suit :

L'assemblée générale :

décide de céder la partie commune d'une surface d'environ m² selon la proposition N°... du plan annexé à la convocation à la présente assemblée générale, à un prix de (montant) ;

donne mandat à la Présidente du Syndicat de l'ASL pour signer tous compromis et représenter l'ASL à la signature de l'acte de vente, faire toutes déclarations, signer tout acte, en recevoir le prix et donner quittance, élire domicile et généralement faire le nécessaire.

décide que l'ensemble des frais d'acte et honoraires relatifs à cette cession, sont à la charge de Mr REDON Frédéric et Mme RAMBERT Chloé, les acquéreurs.

Une fois la vente réalisée, la prochaine assemblée générale décidera de l'emploi des sommes reçues suite à la vente (imputation au fonds de réserve travaux, reversement à l'ensemble des membres)»

Récapitulatif des votants :

	Présents	Absents	Total
Membres	32	27	59
Tantièmes	32	27	59

Ont voté :

CONTRE : BRETHES Jean Claude(1/59) COULON Nelly(1/59) DOSSAR Aabdou et Natachat(1/59) OCANA Frédéric (1/59) ROBERT Dominique et Brigitte(1/59) ROHART Jean Daniel(1/59) SERRIER Martine(1/59) VIVIENT et MIRAILLES(1/59) soit 8 membres présents ou représentés totalisant ensemble 8 voix

ABSTENTIONS : FAGET Marc DAILLAU Aline Indivision(1/59) FORT Clara BORDAS Damien(1/59) GARNIER Christian(1/59) IPCAR Xavier Claire(1/59) LAGRANGE Murielle et Vincent(1/59) PERROT Jean Jacques(1/59) soit 6 membres présents ou représentés totalisant ensemble 6 voix

POUR : BARRE Simon NGUYEN Phuong-Tao(1/59) BRONDEL ET POUYANNE (1/59) BRUNET François JAUBERT Ingrid(1/59) CREMOIS et CORAZZA(1/59) FERNANDEZ Corinne(1/59) GAULTIER Gabriel ABALAIN Claire(1/59) GOURSOLLE Isabelle(1/59) HORRI Ahmed et Linda(1/59) LAVIDALIE Michelle(1/59) MALLET Jean Claude(1/59) MAZOU Michel et Myriam(1/59) MOREAU et VOGTLIN(1/59) REDON Frédéric/RAMBERT Cholé(1/59) SABATHE Muriel(1/59) SERAIL CORBIERE Karine(1/59) SOMPROU Maxime OSSELIN Camille(1/59) VEDERE Christine(1/59) VESCHAMBRE SISTERON(1/59) soit un total de 18 membres présents ou représentés totalisant ensemble 18 voix

CETTE RESOLUTION EST REFUSEE

Plus rien n'étant inscrit à l'Ordre du Jour, la séance est levée à 20H35



Le présent procès verbal est signé par le Président qui rappelle à l'Assemblée Générale qu'il sera notifié aux membres défailants ou opposants dans les conditions prévues par les Statuts

Le Scrutateur

Le Président

Le Secrétaire

